

BNF

Appel entre euforia et BNF Unibe - 30.06.2016

Besoins : enregistrement de projet nécessite l'envoi de deux documents :

- Descriptif : succinct
- Déclaration d'accord à signer et envoyer par courrier.

Chômage :

- ORP : conseillé est responsable du controlling et d'autoriser les mesures (instance décisionnelle)
- Caisse de chômage : pour le calcul des indemnités de chômage.

BNF est l'organisateur national de mesures :

Mesure du marché du travail : tout ce qu'une personne bénéficiant d'un droit au chômage pourrait obtenir pour améliorer la probabilité de trouver un job ; ce type de mesure reste dans le cadre du chômage.

Nombre de jour indemnité déterminé.

Emploi temporaire subventionné dans le cadre d'une institution à but non-lucratif : condition :

- Pas de salaire à verser
- Assuré accident du travail auprès de la SUVA par la caisse
- Admin : document à consigner par la responsable du projet : Feuille de présence de Bibi. Elle doit être signée mensuellement, complété avant la fin du mois pour le mois.
- A la fin d'une mesure, il faut fournir une lettre de recommandation ou certificat de travail (neutre - ne pas parler d'emploi temporaire, chômage, BNF).
- Pas d'obligation d'employer la personne à la fin
- Par contre, si la personne reçoit une offre de travail, elle peut partir à tout moment. Elle a un pourcentage de temps disponible pour rechercher du travail, faire des cours (minimum 20%).
- Possibilité de suivre des cours : entre 0 et 10% du temps à disposition.